

Rapport

Générale

colonial

Rapport n° 21 avril 1937. Augmentation de l'effectif du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis

n° 21

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 avril 1937

Numéro JO
n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro
30 juin 1937

TEXTE INTÉGRAL

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Paris, le 21 avril 1937. Monsieur le Président, Le décret du 27 août 1932 a porté l'effectif du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis à : Adjudant-chef, adjudant ou maréchal des logis chef commandant le détachement. ... 1 Gendarmes à pied 4 Total.....5 Le développement de la ville, l'importance croissante de la colonie européenne qui y réside, l'augmentation très sensible des trafics maritimes et terrestres sont tels que cet effectif se révèle aujourd'hui insuffisant. C'est la raison pour laquelle le gouverneur de la Côte française des Somalis a demandé que l'effectif des gendarmes à pied du détachement soit porté de 4 à 6 unités. Cette proposition ne soulève pas d'objection. Nous avons, en conséquence, préparé le décret ci-joint que nous vous demandons de vouloir bien revêtir de votre signature, si toute fois vous en approuvez les dispositions. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le Ministre de la défense nationale et de la guerre, Edouard DALADIER. Le Ministre d'Etat, Ministre des colonies, par intérim, Maurice VIOLLETTE.